



**ENTRAÎNEMENT A L'ÉPREUVE ORALE DU
CONCOURS IRA :
2 ORAUX BLANCS EN DISTANCIEL**

(candidats admissibles Interne, Externe et 3^{ème} concours)

Date limite d'inscription :
9 décembre 2021

**ATTENTION, LES
PLACES SONT
LIMITÉES**

Public	Les candidats ADMISSIBLES aux concours externe, interne et au 3 ^{ème} concours peuvent participer à cette formation
Durée et programmation	Cet entraînement à l'épreuve orale d'admission se compose de : ⇒ 2 ORAUX blancs en distanciel de 45 mn chacun, face à un jury fictif, les 4 et 6 janvier 2022.
Modalité	En distanciel : via un lien starleaf
Objectifs	Cette formation permet aux candidats admissibles à l'IRA de Lille de : <ul style="list-style-type: none">➤ Se préparer à l'oral➤ Présenter un exposé valorisant et répondre aux questions➤ Débriefier avec les intervenants sur leur présentation orale et l'améliorer par leurs conseils
Méthodes pédagogiques	Mise en situation orale proche des conditions de l'épreuve orale du concours IRA
Jury fictif	Cadres de la fonction publique (Anciens membres de jury de concours de l'IRA ou d'autres concours)
Documents à transmettre avant la date limite d'inscription :	<p style="text-align: center;"><u>ATTENTION ! Avant le 16 décembre 2021</u></p> Les candidats doivent envoyer : <ul style="list-style-type: none">➤ La fiche d'inscription➤ Le paiement par le candidat ou pris en charge par son administration (cas spécifique au concours interne)➤ Le dossier RAEP pour les candidats admissibles au concours interne et au 3^{ème} concours➤ La fiche de renseignement pour les candidats admissibles au concours externe
Coût	150,00 € pour les 2 oraux blancs de 45 minutes, payable par le candidat par virement bancaire à privilégier ou chèque, par l'administration (possibilité spécifique au concours interne).
Contact	Pour toutes informations et notamment les modalités de paiement par virement bancaire Direction de la formation continue : sylvie.mascart@ira-lille.gouv.fr Tél : 03 20 29 87 30 Pour toute la correspondance par courriel : mettre en copie dfc@ira-lille.gouv.fr